

L'avenir est en jeu

"L'avenir, le rude avenir appartient à ceux qui se rassemblent" avait dit un homme célèbre.

Cette citation s'applique aujourd'hui à CPNT.

L'avenir peut nous appartenir à condition de militer, d'être actifs et rassemblés, nombreux et déterminés pour défendre nos valeurs contenues dans notre slogan "la France des différences". Gageons que chacune et chacun d'entre nous a mesuré l'enjeu et saura apporter sa contribution pour faire de CPNT un mouvement fort et respecté.

Le 31 décembre 2005 tombera le verdict sans appel !

Le 1^{er} janvier CPNT se réveillera pour continuer le combat ou il sera mort la veille.

Mais CPNT vaincra, j'en suis convaincu, nos valeurs et notre message n'ont pas le droit de disparaître.

Jean SAINT-JOSSE

Sommaire



Environnement

Billet d'humeur 2

Assemblée Générale

Compte rendu ? 4

Réglementation

Proposition de directive "normes de piégeage sans cruauté" : attention danger ! 6

Territoire

Le développement rural pour l'égalité des chances dans un aménagement du territoire enfin équilibré.....8

Environnement 10

Souscription nationale ... 11

Adhésion 12

■ BILLET D'HUMEUR

Les éoliennes : poudre aux yeux vertes et catastrophe écologique ! les écologistes assez discrets sur le sujet...

** Sources : articles de presse générale et cynégétique, documents européens et administratifs*

Les écologistes, qui en font une priorité et une marque de fabrique, sont curieusement assez discrets sur l'impact des éoliennes. " Normal " : ils s'en servent comme argument majeur pour attaquer l'énergie nucléaire et (pour eux) il ne faut surtout pas qu'on sache que les éoliennes ont un impact négatif sur l'environnement, tant sur les oiseaux qu'en termes d'habitats, de pollution sonore ou d'atteintes paysagères. Pour eux, une éolienne, c'est l'idéal car c'est une source d'énergie propre, qui fonctionne tout seul, qui ne pollue pas et qui est quasiment gratuite donc c'est bien et il faut les développer. Mais la vérité est toute autre, jugez-en.

Des chiffres à rappeler

Les pylônes mesurent 60 mètres de haut et pèsent 50 tonnes, auquel il faut ajouter la turbine qui pèse autour de 20 tonnes. Avec les pales, la hauteur peut atteindre 100 mètres ! Pour le socle tenant le tout, il faut forer et couler 200 m³ de béton. En clair, ce n'est pas une petite entreprise... Ainsi, par exemple, dans le Pas de Calais, ce sont près de 800 éoliennes qui sont en projet à ce jour et ce n'est pas fini ! Pour ce projet, il faudrait alors pas loin de 3.000 hectares d'emprise : ça risque quand même de poser pas mal de problèmes fonciers à terme...

Des projets de parcs éoliens en pleine mer

Il est envisagé d'installer 34 éoliennes en pleine mer, au large d'Agde dans l'Hérault : une première en France car actuellement, aucune éolienne n'est installée en mer sur les côtes françaises. Un investissement de 250 millions d'euros ! Il y a également deux autres projets : au large

de Port la Nouvelle et au large de Dunkerque.

C'est bizarre : les écologistes n'évoquent pas là les atteintes à l'environnement et au DPM. Pourtant, la zone d'éoliennes off-shore de Dunkerque est prévue en pleine zone natura 2000, installée pour préserver les phoques...

Les éoliennes : ça ne suffit pas pour avoir de l'électricité en continu !

En terme de production d'énergie, une éolienne ne fonctionne annuellement qu'environ un quart du temps.

Aussi, et c'est logique, pour fournir de l'énergie pendant les $\frac{3}{4}$ du temps (car les besoins de la population sont continus), il faut développer d'autres sources, notamment l'énergie thermique, seule capable de réagir rapidement pour assurer le relais de l'éolien. Le problème, c'est que cette énergie, seul complément disponible de l'éolien, produit des émissions de gaz à effet de serre... autre cheval de bataille des écologistes ! Pourtant, le Protocole de Kyoto, signé par la France, et la politique environnementale de la Commission européenne visent à limiter les émissions de ces gaz et à endiguer le réchauffement de la planète... d'où la volonté, manifestée par l'Europe, d'accroître les implantations d'éoliennes. Vu les impacts négatifs (voir ci-après), on se demande où est sa logique environnementale...

Les éoliennes : des atteintes à l'environnement considérables !

Au niveau des nuisances, on voit forcément l'impact pay-

sager d'une telle structure éolienne (voir plus haut). Or, le plus souvent, ces parcs éoliens sont situés en pleine nature, sur des lignes de crêtes ou des vallons pour profiter des courants de vent. Et il n'est pas rare de remarquer que souvent, ces secteurs sont à préserver, notamment à la demande des écologistes eux-mêmes (sites natura 2000, etc...).

Autre nuisance : le bruit du fonctionnement de la mécanique, du vent sur les pales et le mât, et surtout le bruit de fouettement des pales quand elles passent devant le mât. Allez au pied d'une éolienne et vous comprendrez le calvaire !

Un autre impact négatif est la baisse de valeur immobilière des habitations situées à proximité, sans parler des interférences avec les relais télévisés car les éoliennes font obstacle à la réception.

Les éoliennes : armes de destruction massive pour les oiseaux

Alors que les écologistes ferraillent contre la chasse, demandent une application outrancière de la directive oiseaux et ont obtenu l'interdiction du plomb dans les cartouches au motif que ça empoisonne les oiseaux d'eau, il faut relever que les éoliennes tuent et en masse sans qu'ils s'en émeuvent particulièrement !

En effet, très logiquement, les éoliennes sont installées dans les endroits où le vent les fera facilement tourner, c'est à dire dans des courants. Or, ces courants correspondent aussi aux couloirs migratoires empruntés par les oiseaux qui s'appuient sur le vent dans leurs migrations, pour économiser leurs forces.

En migration nocturne, la plupart des passages s'effectuent entre 20 et 50 m donc à hauteur de pales...

Les collisions sont donc très nombreuses : on peut compter jusqu'à 1000 oiseaux par an pour une seule éolienne (étude de la California Energy Commission). Elles concernent principalement les rapaces, les chauves-souris et les migrateurs, surtout nocturnes, la plupart étant des espèces protégées...

Un article très étayé, paru dans la revue " L'homme et l'oiseau ", organe de la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux (la LPO belge) donnent des constats chiffrés qui font froid dans le dos et posent la grave question : mais qu'en disent et pensent les associations écologistes françaises ?! Ainsi par exemple, selon cette étude, 28 % des oiseaux observés de nuit ou au crépuscule passant entre les pales en action étaient victimes de collisions ! Une spécialiste néerlandaise a estimé que l'installation d'un seul " mégaparc éolien " prévue dans la Petite IJsselmeer se traduirait par la mort de 25.000 à 100.000 oiseaux d'eau par an, sans parler des nombreuses autres espèces (passereaux, rapaces, etc.) !!! En plus des collisions directes, il faut ajouter les morts par projection puisque l'air brassé par les pales propulse violemment et mortellement de nombreux petits oiseaux au sol.

Les éoliennes : stérilisateurs des sites naturels

A ces collisions, il faut ajouter d'autres effets induits tels que la désertion des sites par les oiseaux et la stérilisation du site en termes de zones de nidification, d'hivernage ou de repos ! Il faut alors savoir qu'un parc de 18 turbines de 50 m de haut sur une surface de

55 hectares stérilise trois fois sa surface, soit 150 hectares...

Les éoliennes : épouvantail pour la faune terrestre

Les éoliennes, par leur rotation, provoquent des infractions insupportables pour les animaux terrestres, d'où leur fuite : ils désertent définitivement les zones des parcs éoliens. Sans parler du clôturage à venir des parcs éoliens (nécessaire pour raisons de sécurité) qui cloisonnera l'espace naturel et, par exemple, des interdictions de chasser ou de se promener dans ces secteurs. Et dire que les écologistes parlent de la nécessité d'établir des corridors biologiques de protection pour permettre la " libre circulation " des animaux...

Silence radio des " bien-penseurs " écologistes sur le sujet

Et on n'entend toujours pas " nos " écologistes s'élever contre ces massacres (il est bien plus facile de manifester contre la chasse ou pour défendre l'ours...). Alors, à quand leurs manifestations bien-pensantes contre ce fléau des éoliennes ?... Seraient-ils insensibles ou le bruit des éoliennes leur aurait-il bouché les oreilles ? Leur silence aurait-il été acheté ? Pourtant, comment tolérer une telle perturbation alors qu'en d'autres lieux, on bloque la construction d'une autoroute pour épargner une race de hanneton ?

Ils ne réagissent pas, même face à la publication récente des résultats d'études scientifiques quant à l'impact de ces turbines sur les oiseaux nicheurs, hivernants et migrants. Entre intérêts économiques, politiques et l'environnement, les écologistes ont semblé-t-il tranché... Visiblement, dans ce dossier, certains écologistes sont prisonniers de leurs positions politiques qui commandent de faire de l'énergie propre... à n'importe quel prix, même

au détriment de l'environnement ! Mais ils ne sont pas à une contradiction près...

Les éoliennes : une charge financière colossale qui finira par être supportée par les impôts

Les éoliennes coûtent en effet très cher, soit directement, soit par les charges qu'elles imposent en terme de fonctionnement, notamment aux communes : arrivée d'eau pour les bouches d'incendie indispensables, entretien paysager du site éolien, réalisation et entretien des routes d'accès, écoulements d'eau consécutifs à l'imperméabilisation du site en raison des socles de béton portant les éoliennes.

De plus, ces mêmes promoteurs font miroiter la perception de la taxe professionnelle... mais sans leur dire (cruelle sera la surprise !) qu'en cas d'installation d'éolienne, il peut y avoir (projet de loi !) une exonération les deux premières années et qu'ensuite les communes concernées ne toucheront qu'une petite partie de la taxe totale versée, le restant étant versé à la région et au département...

Les éoliennes : un piège pour les propriétaires terriens !

Malgré les nuisances, et surtout pour les faire oublier, les promoteurs usent et abusent des finances notamment par la location des terrains. Soit, mais qu'en feront les propriétaires si on décide la mise hors service des éoliennes pour une raison ou une autre ? Dans un tel cas, la loi oblige la remise en état du site considéré mais celle-ci est alors à la charge du ...propriétaire. Sans parler de la perte de valeur immobilière tant du terrain concédé que des terrains voisins...

Les éoliennes : un luxe écologiste ... que paieront le particulier et le contribuable !

L'énergie éolienne coûte beaucoup plus cher que les autres sources d'énergie : le Mégawatt nucléaire coûte 25,9 € alors que le MWh éolien de 41 à 61 €. Sans parler du surcoût de l'extension nécessaire du réseau électrique pour raccorder chaque site éolien et (voir plus haut) le surcoût dû aux centrales thermiques supplantant l'intermittence de l'éolien.

Par ailleurs, produire de l'électricité d'origine éolienne coûte cher à EDF car celle-ci a obligation, par décision de l'Etat, d'acheter autour de 80 € le MWh éolien qu'il peut produire à 25,9 € par le nucléaire ! Au regard de cette perte, il est donc évident qu'EDF devra récupérer ses pertes sur son prix de vente. Rappelons qu'en 2001, EDF a dû déboursier 900 millions d'€ pour ses rachats d'énergies renouvelables (éolien, solaire, etc...) : quel sera le montant de la facture quand les milliers d'éoliennes commandées et imposées par l'Etat seront en service ? La France s'étant engagée au niveau international à produire 14.000 MW annuellement, le surcoût sera de ... 3,5 milliards d'€ par an, sans compter les coûts d'investissement pour l'installation et la construction des éoliennes ; et on nous parle d'économies...

Il est clair que c'est le citoyen qui paiera la facture et même deux fois : en tant que consommateur et en tant que contribuable. Les écologistes et l'Etat ne vous l'ont pas dit ?

Petit rappel : actuellement, avec son système sans éoliennes, la France produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme et en vend même à l'étranger (Espagne, Italie,...). On comprend donc mal l'intérêt de l'opération, sauf si celui-ci, dans la tête de nos gouvernants, est de succomber à la mode écologiste et de faire un beau cadeau (avec votre argent) à leurs idées et aux promoteurs

" environnementaux " qui ont flairé le bon coup ! Est-ce un luxe qu'on peut se permettre ? Pour CPNT, c'est NON !

EN CONCLUSION

Grâce à leur politique de communication sur les éoliennes, les écologistes ont réussi à transformer une catastrophe environnementale en procédé vert symbole du développement durable. Une vraie supercherie et escroquerie intellectuelle non sans effet sur le contribuable et le consommateur !

Alors que l'heure est au développement durable, on peut s'interroger : où est la cohérence avec le développement d'un plan national éolien ? L'environnement a déjà beaucoup souffert et pour dire stop et penser aux générations futures, " on " nous parle du développement durable et de ses implications (cadre de vie, intégration paysagère des bâtiments, des routes, préservation des haies, natura 2000, etc...). Ainsi, en son nom, des fonds publics serviront à la fois à préserver ou protéger la qualité environnementale et paysagère et d'autres à la détruire. Comprenne qui pourra...

CPNT n'est pas opposé par principe aux " énergies renouvelables " mais redoute et dénonce la détérioration des paysages, les effets néfastes sur la faune et leur coût. CPNT considère que la démarche des énergies renouvelables est nécessaire à la condition qu'elles ne soient pas abordées (comme le font les verts) comme une énergie de substitution aux énergies actuellement utilisées en France (notamment le nucléaire) car celles-ci assurent l'indépendance énergétique de la France. L'énergie éolienne, sous réserve de limiter ses impacts environnementaux, ne peut être qu'une énergie complémentaire mais respectueuse de l'environnement. Ce n'est pas le cas actuellement donc il faut en limiter l'impact et l'implantation. ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Assemblée Générale du 1er octobre 2005

Conformément aux statuts, et après que le Comité Exécutif en ait fixé l'ordre du jour, l'Assemblée Générale nationale de CPNT s'est réunie le 1er octobre 2005 devant une assistance fournie.

Le rapport moral du Président

Après le mot d'accueil du président, celui-ci a présenté son rapport moral en retraçant l'ensemble des activités du Mouvement pour l'année écoulée.

● CPNT en action

Cette année écoulée, deux grandes actions ont été menées au niveau national et ont rencontré le succès : ce fut la campagne du référendum au cours de laquelle CPNT militait pour le NON, notamment au travers de 25 grands meetings régionaux. A l'évidence, et malgré l'ostracisme des médias nationaux (heureusement bien compensé par les médias locaux qui ont bien joué le jeu démocratique), nous avons apporté une large contribution à la victoire du NON puisque les analyses des experts nationaux ont relevé que dans les zones rurales, le NON était très élevé là où Jean SAINT-JOSSE avait réalisé des scores importants lors de l'élection présidentielle de 2002.

Autre action positive, les manifestations du 30 juillet qui, en plusieurs endroits stratégiques du territoire, ont mobilisé beaucoup de chasseurs et montré que CPNT est toujours bien là pour défendre la chasse et ses dates traditionnelles. Ces manifestations ont généré en outre une très importante couverture médiatique qui a fait du bien au Mouvement. La suite a montré que les chasseurs se devaient de sortir de leur morosité et de leur anesthésie car les attaques contre la chasse ne manquent pas, y compris dans l'actuelle majorité : ce n'est que par la pres-



Photo : L. JAOUË

sion sur le terrain qu'on obtiendra des choses.

● CPNT se modernise

En effet, le Président présente les nouvelles présentations et réalisations de CPNT : le journal CPNT Infos nouvelle version et notre nouveau site internet. Il salua le travail du personnel de PAU qui a beaucoup travaillé à ce changement.

● CPNT a des problèmes !

Le Président mit l'accent notamment sur les difficultés rencontrées par le Mouvement pour relever les comptes en raison des dettes issues des élections européennes de 2004, rendues inévitables par les modifications des règles de scrutin imposées par les partis de gouvernement et également par les désertions et trahisons internes. Une autre perte cette année est due au refus de l'Etat de nous rembourser les frais engagés pour la campagne du référendum sur la Constitution européenne. Ainsi, alors que les autres partis (UMP, PS, PC, UDF, FN,...) ont touché 800.000 euros de l'Etat pour faire campagne, CPNT n'a lui rien reçu ! Curieuse conception du débat démocratique...

En conséquence, le Président annonça que des économies drastiques ont été réalisées dans le fonctionnement du Mouvement et qu'en outre et malheureusement, il y a eu réduction du personnel avec le départ d'Irène ROINE (que CPNT et son Président remercient pour tout le bon travail effectué) et le maintien en place d'Alain BUSCHAUD à

plein temps (qui s'occupera de la gestion quotidienne de CPNT et des finances) et de Frédéric NIHOUS à 1/2 temps qui continue à assurer la direction politique et la communication du Mouvement. Le Président rappela que si ceci n'était pas satisfaisant en terme d'opérationnalité, cette adaptation avait été malheureusement imposée par la difficulté de la situation financière.

Aussi, constatant que malheureusement ces problèmes financiers perturbaient notre stratégie politique, le président rappela que la situation exigeait un sursaut rapide, une mobilisation sans faille de tous les cadres et adhérents pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour l'année 2005.

Ce sont ainsi 110.000 euros qui sont indispensables pour boucler le budget avant le 31 décembre, ce qui est peu et beaucoup à la fois puisque ça ne représente en fait que ... 5500 adhésions supplémentaires, ce qui revient au total au nombre d'adhérents que CPNT comptait en 2003. Remplir cet objectif est indispensable tant financièrement (ce sont les cotisations qui payent le fonctionnement du mouvement) que politiquement car ceci assure une couverture du territoire politique (les réseaux !).

Certes, le contexte est général dans la société avec montée en force de l'individualisme et de la volatilité avec résignation face aux contraintes mais il importe de se remobiliser pour continuer à

porter nos valeurs et revendications. Il faut tenir et se relancer pour maintenir un rapport de forces sur notre créneau politique car sinon, l'avenir sera très sombre pour la ruralité en général et pour la chasse en particulier.

Le rapport moral fut adopté à l'unanimité

Adoption des Comptes 2003

Présentés, tels qu'envoyés à la Commission Nationale de Contrôle des Comptes, par les Commissaires aux Comptes, ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité.

Adoption des Comptes 2004

Présentés, tels qu'envoyés à la Commission Nationale de Contrôle des Comptes, par les Commissaires aux Comptes, ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité.

Adoption du budget prévisionnel 2005

Celui-ci, présenté avec les 110.000 euros manquants pour boucler le fonctionnement 2005, a été adopté à l'unanimité. Le Commissaire aux Comptes insista sur les risques de non couverture de cette somme qui grèverait l'avenir et la viabilité de CPNT. Il précisa qu'une garantie existait certes en 2006 puisque ce n'est qu'un bouclage du fonctionnement 2005 (110.000 euros) qui est nécessaire mais si cette jonction n'est pas réalisée, alors

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

court le risque d'un dépôt de bilan.

Chacun décréta la mobilisation pour récolter le maximum de cotisations, sachant que l'objectif fixé pour chaque département est de "refaire" le nombre d'adhérents qu'il avait en 2003. Chacun s'accorda également sur l'organisation d'une récolte importante de dons et sur un panel d'actions à mettre urgemment en place pour assurer la survie de CPNT : contacts directs avec les anciens adhérents pour leur faire reprendre l'adhésion, campagne de dons et de souscriptions, relances maximales dans les secteurs à fort potentiel, réalisation d'opérations de terrain (gadgets, repas, etc.), ventes d'autocollants, ...

Il fut décidé qu'un point sur la situation sera fait, département par département, le 1er novembre et le 1er décembre pour examiner la réalisation des objectifs.

Cotisations CPNT

En raison de la situation financière du Mouvement et parce que le prix des cotisations n'a pas changé depuis 3 ans, l'AG a adopté une augmentation des cotisations qui sera effective à partir du 1er janvier 2006 (rappelons que 60% de l'adhésion sont déductibles des impôts l'année suivante) :

* Adhésion simple : **20 €**

* Adhésion avec abonnement : **25 €**

* Adhésion "Couple" : **32 €**

* Création d'une carte d'adhésion spéciale "Membre bienfaiteur" : **à partir de 50 €**

Organisation interne

Afin d'optimiser le fonctionnement du Bureau National, et en fonction de ses ordres du jour, des cadres du Mouvement ou des consultants extérieurs

pourront être invités à certaines réunions de Bureau.

Logo / sigle et programme 2007

En raison de la situation financière dont le règlement est l'urgence absolue actuellement, il a été unanimement décidé de reporter le débat portant sur ces deux points à une prochaine Assemblée Générale début 2006. ■



Photo : L. JAOUËL

A lire absolument

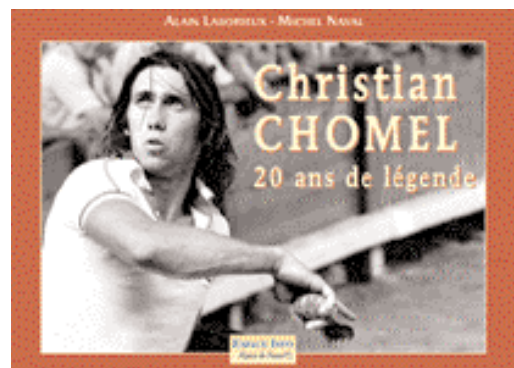
Christian CHOMEL 20 ans de légende

Retiré des arènes depuis presque 10 ans, cette star de la taumachie camarguaise a fait rêver les aficionados de 1976 à 1996. Pour faire revivre ses exploits, l'Agence de Presse ESPACE INFO vient d'éditer ce très bel ouvrage richement illustré de photos toutes aussi spectaculaires les unes que les autres.

Avec "**Christian CHOMEL 20 ans de légende**", c'est vraiment le parcours complet de ce raseteur d'exception qui est retracé.

Ce livre est un document, mais aussi un hommage rendu à celui qui a survolé la Course Camarguaise (course à la cocarde), repoussé ses frontières et fait vibrer les gradins de toutes les arènes de Provence et du Languedoc.

148 pages - Prix 25 euros + 4 euros de frais de port



PUBLICITÉ

**A offrir
pour les fêtes
de fin d'année**

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Je commande exemplaire(s) de "**Christian CHOMEL 20 ans de légende**"

au prix unitaire de **25 euros + 4 euros** de frais de port.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de ESPACE INFO.

A retourner à : **ESPACE INFO, B.P. 100 - 34131 MAUGUIO cedex.** Tél : 04 67 12 05 05.

■ Proposition de directive "normes de piégeage sans cruauté" : attention danger !

Comme nous vous l'annonçons dans ces pages dès 2004, un grand danger pour notre piégeage plane à Bruxelles. CPNT fait le point sur la question.

1. Contexte

En juillet 2004, la Commission européenne a présenté une Proposition de Directive introduisant des normes de piégeage sans cruauté pour certaines espèces animales pour, au départ, simplement transposer l'Accord sur des normes internationales de piégeage sans cruauté (AIHTS) conclu en 1998 entre l'UE, le Canada, les USA et la Russie. Il faut rappeler que cet accord a été inspiré par le désir de se mettre d'accord sur des normes internationales dans ce domaine ainsi que d'éviter des conflits commerciaux avec les principaux exportateurs mondiaux de fourrures. Il est appliqué provisoirement entre la Communauté et le Canada depuis juin 1999, en attendant son entrée en vigueur qui requiert sa ratification par la Fédération de Russie. Un second accord concerne les Etats-Unis d'Amérique et se présente sous la forme d'un procès-verbal agréé. Il a été approuvé par la décision 98/487/CE du Conseil.

Selon l'Europe (et il faut à remarquer la curiosité de la formulation : la notion de "bien-être animal" peut conduire à tout...), "les normes de piégeage sans cruauté visent à garantir un niveau suffisant de bien-être aux animaux pris au piège et à améliorer encore ce bien-être"... Sans commentaires... mais une mobilisation de tous est nécessaire pour défendre cette activité indispensable à la gestion cynégétique tout comme à la santé publique !

Cette directive proposée doit être adoptée en codécision par le Parlement européen et le Conseil Européen, l'approbation des deux étant nécessaire.

Alors que ce projet n'était au départ qu'une simple reprise d'un accord international portant sur le piégeage en tant qu'activité commerciale (fourrures), quelques hurluberlus écologistes tentent d'en profiter pour retoucher l'intégralité de l'activité piégeage, dont sa dimension lutte contre les nuisibles, santé publique, gestion cynégétique.

2. Une solution de bons sens: pas besoin de directive !

Comme l'ont relevé certains représentants nationaux des piégeurs en France, que l'on cherche à réduire la souffrance animale évitable, même si la notion " sans cruauté " n'est pas forcément la plus appropriée, n'est pas en soi un problème d'autant plus que les normes établies dans l'AIHTS ne sont pas trop restrictives. Mais quel est l'intérêt d'une directive puisque l'AIHTS étant un accord international, il s'applique directement pour les états ; pourquoi l'Europe veut-elle y mettre son nez, si ce n'est pour corser l'addition au final ?

3. L'Europe n'est pas compétente !

La base légale issue des Traités européens, invoquée par la Commission dans sa proposition, est la Politique environnementale alors que les motifs de la directive sont axés autour du ... bien-être d'animaux sauvages. Or, CPNT rappelle que ce point ne fait pas partie de la Politique environnementale de l'UE qui



Une mobilisation de tous est nécessaire pour défendre cette activité indispensable à la gestion cynégétique

Photo : L. JAOU

recherche le respect de la biodiversité et l'absence d'impact sur le statut de conservation des espèces.

Alors, effectivement, le choix d'une ou l'autre base légale pour l'adoption de cette Directive ne risque guère d'avoir d'impact sur le piégeage lui-même ou la dynamique des populations concernées. Il ne faut pourtant pas accepter ce procédé qui, s'il est acté, permettra à la Commission de faire ce quelle veut, souvent n'importe quoi, comme ce fut déjà le cas avec la directive oiseaux en 1979 (elle n'était pas de la compétence de l'Europe et fut pourtant validée avec le contentieux et les problèmes consécutifs que l'on connaît bien en France !).

Avec ceci, comment ensuite empêcher la Commission d'utiliser la même base (protection de l'environnement et bien-être animal) pour s'attaquer (alors que ça n'est pas de sa compétence) à des méthodes de chasse dites " cruelles " (mot utilisé dans son projet actuel) comme la fauconnerie, la vénerie, le déterrage ou, pour la pêche, le vif ou autres ?!!!

Pour CPNT, valider cette procédure et cet artifice valant

coup de force serait lui donner ensuite pleins pouvoirs pour s'attaquer à tout le reste en matière d'activités prédatrices !

4. Les députés européens tendance écolo s'emparent du projet !

Le projet de directive a été confié pour examen à la Commission environnement du parlement européen. C'est une eurodéputé socialiste autrichienne qui a été nommée rapporteur du texte. Le hic : elle est réputée pour ses positions antichasse et pro-écolo...

D'ailleurs, elle a déjà annoncé sa position sur le dossier : critique envers le projet (mais pas pour les mêmes raisons que nous !) qu'elle ne trouve pas assez restrictif pour améliorer le bien-être animal.

Elle a même présenté une série d'amendements pour durcir le texte, ce qui au final ne pourrait rendre qu'impossible le piégeage (voir point suivant) !

Heureusement, une base de concertation a eu lieu et plusieurs défenseurs institutionnels du piégeage (dont le président des piégeurs français) ont pu exposer leur argu-

ments en défendant le piégeage comme activité légitime et nécessaire que ce soit pour la gestion de la faune sauvage pour des considérations de santé publique et pour la régulation des espèces classées nuisibles. Le problème, c'est qu'on sait ce que l'Europe fait de la concertation avec les gens de terrain : voyez avec Natura 2000 !

5. Les exemples de mesures anti-piégeage proposées par la député rapporteur !

- Interdiction de tous les pièges par noyade (y compris pour le rat musqué).

- Obligation pour les pièges de prouver une efficacité de 95 à 100 % pendant les tests (impossible à obtenir !).

- Impossibilité de dérogations d'utilisation en Europe pour les pièges artisanaux, pourtant largement mais correctement utilisés par les gardes-chasses et les piégeurs.

- Obligation de réduction de la "durée maximale avant la perte des réflexes cornéens et palpébraux" (pour les essais des



La notion de "bien être animal" peut conduire à tout...

Photo : L. JAOU

pièges de mise à mort), pour la plupart des espèces, de 300 secondes dans la Proposition à 30 secondes. Etc...

6. Une Commission européenne complice et anti-piégeage !

Lors du débat parlementaire, la représentante de la Commission a, certes, défendu son texte qu'elle ne veut pas voir rejeté ou retiré.

Pire (chassez le naturel, il revient au galop), avouant de fait la dérive de son texte et le détournement de ses objec-

tifs initiaux, elle a déclaré que la plupart des amendements (NDLR : déposés par le rapporteur ; voir point ci-dessus) sont acceptables pour la Commission !!!

7. Les revendications au cas où le projet ne serait pas rejeté !

Pour CPNT, il faut viser une transposition directe pragmatique de l'AIHTS dans les états membres de l'UE, sans passer par une directive, en cherchant à réduire la souffrance animale évitable

(comme l'impose cet accord international) mais sans restrictions injustifiées sur le piégeage comme les veulent certains eurodéputés pro-écologistes, notamment la députée rapporteur du projet. Celle-ci veut aussi le rejet de la directive mais pour d'autres raisons : pour que la Commission réécrive son projet en y intégrant de multiples restrictions.

Pour CPNT, si le texte n'est pas rejeté, ce qui est la priorité, il faut au moins sauvegarder l'essentiel : suppression des termes " sans cruauté " (car ils ouvrent la porte à toutes sortes de dérives écologistes), maintien de toutes les dérogations existantes, dérogations pour les pièges artisanaux, non diminution de la " durée maximale avant la perte des réflexes cornéens et palpébraux " qui doit rester à 300 secondes (et non 30 comme le demande le rapporteur), changement de base légale pour éviter les dérives à prévoir en terme de bien-être animal. ■

■ Grippe aviaire : les écolos à l'attaque, avec le soutien de l'Europe !

En effet, la Commission Européenne vient (NDLR : fin octobre) de requérir l'interdiction de l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau et d'imposer leur confinement en espace fermé jusqu'au 1er décembre !

Cette interdiction est un scandale qu'il faut dénoncer : on veut la mort de nos appelants. Il faut, là, condamner l'attitude de la FACE qui n'a strictement rien fait pour défendre l'usage des appelants ("normal" ça ne concerne que la France...). A l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne savons pas ce que va faire le gouvernement.

Au delà du risque de pandémie réel et d'interrogations sur ce virus et sa propagation, force est de constater que certains écolos ne sont

pas avares d'idées !

Ainsi, en Rhône-Alpes, on a pu voir circuler un plan d'actions désignant bien sûr les chasseurs comme des demeures débilissants qui sont (pour eux !) le principal risque face à cette maladie !

Et que proposent ces bien-pensants ? Rien de moins que l'interdiction de la chasse et ... l'abattage de tous les appelants en France pour lutter contre la propagation de la maladie ! Rien que ça.

Pas mal comme solution proposée par des ornithologues qui révèlent des tendances génocidaires... Ce qui est curieux, c'est que personne (et surtout pas chez eux) ne relève le risque que peuvent faire courir aux humains les concentrations d'oiseaux dans les zones de réserves, les parcs anima-

liers ; seraient-ce parce que ce sont eux qui les gèrent ?

Sans minimiser, loin de là, les risques de cette maladie, il faut quand même s'élever contre cette diatribe morbide et partisane qui n'a qu'un objectif : se servir du virus pour éradiquer la chasse !

Rappelons enfin, toujours sans minimiser cette maladie de la grippe aviaire, que ce virus certes dangereux, a tué

de 2003 à maintenant (soit sur 2 ans) 60 personnes en Asie (qui compte près de 2 milliards d'habitants) ; à comparer avec le virus " normal " de la grippe qui chaque année tue quelques milliers de personnes rien qu'en France, sans provoquer une telle paranoïa et hystérie, notamment chez les écolos ... Replaçons donc les choses à leur place, tout en restant bien sûr vigilants ! ■



Que ne feraient pas les écolos pour éradiquer la chasse ?

Photo : L. JAOU

■ Le développement rural pour l'égalité des chances dans un aménagement du territoire enfin équilibré

Pour bien vivre au pays, il faut préserver un milieu rural vivant et assurer une égalité des chances entre la ville et la campagne grâce à un aménagement du territoire équilibré en mettant l'homme au centre des décisions.

Pour CPNT, la population rurale doit être actrice de ce développement en agissant dans plusieurs domaines fondamentaux : l'animation des territoires, la vie économique, la vie sociale, l'agriculture, etc.

1. L'animation des territoires

Pour CPNT, il s'agit avant tout de :

● Désenclaver le territoire français

- Améliorer les accès et infrastructures (routes, autoroutes, lignes ferroviaires et fluviales, aéroports,...).

- Favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (couverture générale et homogène du territoire pour la téléphonie mobile, généralisation des lignes à haut débit,...).

- Exploiter en matière de transport aérien le potentiel des aéroports régionaux et développer les connexions entre aéroports locaux plutôt que de construire de nouveaux " grands " aéroports. Il faut optimiser l'existant.

- Rétablir et développer le transport fluvial qui est le moins onéreux et le plus écologique.

● Revitaliser le monde rural

- Lancer une politique de bourgs ruraux.

- Soutenir toutes les initiatives créatrices d'emploi : artisanat, petites industries, commerce de proximité, agriculture, associations, ...

- Soutenir l'artisanat et le commerce par des mesures



Photo : L. JAOU

sociales, juridiques et fiscales particulières et différenciées.

- Créer des zones franches pour les territoires ruraux en déclin.

- Développer une politique du logement, en liaison avec les communes rurales, destinée à réhabiliter l'habitat pour améliorer l'offre de logements en zones rurales.

● Accompagner la mutation du monde rural

Le monde rural évolue : de plus en plus d'urbains souhaitent vivre à la campagne en quête de meilleures conditions de vie. Pour être réussie, cette mutation exige une connaissance réciproque qui passe par l'information, la communication et l'échange. Pour éviter les conflits d'usage de l'espace, il est proposé de favoriser les Chartes municipales qui permettent aux municipalités de formaliser l'accueil des nouveaux arrivants tout en les informant de leurs droits et de leurs devoirs à l'égard de la vie rurale.

2. Le développement de la vie économique

La préservation de l'outil économique en milieu rural, la création d'entreprise et le développement de la pluriactivité doivent fonder le développement rural.

Pour CPNT, il faut favoriser le développement des entreprises existantes et en amener de nouvelles.

● Les moyens de créer et maintenir des emplois

- Favoriser les mesures incitatives à l'installation des entreprises telles que la création de zones de redynamisation rurale, la mise en place d'une fiscalité et de charges sociales différenciées selon les lieux d'implantation.

- Soutenir la création de nouvelles entreprises : en favorisant la création de micro-entreprises, la généralisation des pépinières d'entreprises avec des mesures de soutien et d'accompagnement par les Chambres consulaires mais aussi par les professionnels (avec la possibilité, dans le

cadre de cession d'entreprise par exemple, d'attribuer une indemnité au cédant pour jouer ce rôle de tuteur).

- Favoriser la transmission ou la reprise des entreprises.

- Aider à la création d'entreprise.

- Développer des centres d'information auprès desquels le candidat à la création d'entreprise trouverait toutes les informations quant aux démarches à suivre auprès des diverses institutions.

- Assurer une simplification administrative pour la création d'entreprises avec, notamment, l'instauration du guichet unique administratif.

- Adapter les réglementations aux petites unités : qu'il s'agisse de règlements administratifs (35 heures, ..), ou de règlements sanitaires et surtout éviter la surenchère de textes et prévoir pour les petites unités des périodes d'adaptation progressive.

- Généraliser une politique ambitieuse d'accompagnement à la création d'entreprise.

- Dans la mesure où la création d'entreprise bénéficie d'aides publiques, une évaluation des résultats après quelques années doit être envisagée avec remboursement de ces aides publiques en cas de délocalisation.

Mais les entreprises ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée. Pour cela, CPNT souhaite :

- Adapter l'enseignement afin de répondre aux besoins du développement local en réhabilitant l'enseignement professionnel dans les écoles et en améliorant les informations données par les Centres d'orientation pour favoriser l'orientation vers ces filières.

- Faire connaître les métiers de l'artisanat par le biais de rencontres avec les scolaires

et ce, dès le collège, par le développement de stages dans les entreprises (exemple du stage en classe de 3ème).

- Développer si besoin est, des filières nouvelles dans les établissements d'enseignement en partenariat avec les professionnels.

- Pour les créations d'entreprise exigeant une capacité professionnelle : donner la possibilité de valider et faire reconnaître l'expérience acquise.

- Rendre plus accessibles les formations nécessaires à la création d'une entreprise dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

3. Favoriser la pluriactivité en zone rurale

Tous les moyens qui permettront de favoriser la pluriactivité sont essentiels, voire une condition sine qua non, pour pérenniser la vie en milieu rural. Une précaution cependant : éviter la concurrence déloyale à l'égard des professionnels déjà implantés. CPNT souhaite donc :

- La création d'un vrai statut de la pluriactivité.

- Le développement des caisses pivot.

- La simplification du passage d'un statut à l'autre.

- La réactivation du réseau de compétences.

- La mise en place de structures d'aide et d'accompagnement (" niches couveuse ") porteurs de projets en mobilisant les compétences des adhérents.

4. La vie sociale

Pour CPNT, il faut tout d'abord favoriser l'accueil des familles en zone rurale par diverses mesures :

● Développer l'habitat à fin locative

- Réhabilitation de l'habitat existant

- Création de nouveaux logements

● Favoriser l'accueil des jeunes

- crèches, écoles avec cantine, activités culturelles et sportives mais aussi transport des enfants pour s'y rendre

● Favoriser le maintien sur place des personnes handicapées et des personnes âgées

- Développer les programmes d'aide à domicile

- Développer les possibilités de garde ou d'accompagnement

- Créer des centres d'accueil de proximité

● Donner à tous les mêmes chances en matière d'enseignement, de santé, de culture et de loisirs

- Maintenir et favoriser la création de centres d'enseignement de proximité : écoles communales, collèges, lycées. Lorsque cela est nécessaire, développer les transports pour faciliter l'accès des enfants à l'enseignement.

- Développer des centres de soin de proximité : prendre des mesures incitatives en faveur de l'installation de médecins, de pharmacies et d'infirmières en milieu rural, création de cabinets médicaux, de centres de soins.

Aider à trouver des remplaçants et des repreneurs en cas de cessation d'activité.

- Développer l'animation culturelle : soutien aux initiatives locales, développement de réseaux culturels ruraux, développement des échanges entre zones urbaines et zones rurales, développement des échanges inter régionaux (Nord Sud par exemple).

- Développer l'animation et les structures associatives sportives.

- Accompagner et soutenir les associations rurales et de quartier et généraliser les maisons d'associations.

● Le développement rural c'est aussi permettre de mieux connaître sa région

- Favoriser l'initiation à l'histoire régionale, à la connaissance du patrimoine.

- Favoriser l'enseignement des langues régionales : une nécessité pour leur survie et leur transmission.

- Favoriser la connaissance de l'environnement local dans le respect des cultures et usages locaux.

5. L'agriculture : une activité essentielle (voir notre programme agricole

dans notre précédent journal, octobre N° 73)

6. Le droit à la sécurité

Devant les grands problèmes actuels de sécurité, à tous les niveaux, il est grand temps de rendre ce droit essentiel qu'est la sécurité. Pour bien vivre au pays, doit cesser la violence ambiante qui empoisonne le quotidien : chômage, insécurité des personnes et des biens, risques alimentaires ou industriels. A plusieurs facettes, la sécurité doit être garantie à tous car elle est un droit pour chacun.

● Sécurité des personnes et des biens

Devant la flambée de l'insécurité dans les zones rurales et dans les zones urbaines, la responsabilité des politiques est engagée car cette situation n'est ni plus ni moins que le résultat des carences des uns et des autres.

Il faut assurer une couverture du territoire rural par les forces publiques, en empêchant notamment les fermetures de commissariats ou de gendarmerie dans les zones rurales.

- **Prévention** : développer les actions de prévention et d'information et créer des activités locales pour réduire l'oisiveté.

- **Fermeté** : donner aux forces de sécurité (police et gendarmerie) et à la justice les moyens matériels, humains et financiers de fonctionner.

● Sécurité alimentaire

Devant les risques alimentaires de plus en plus courants, il faut assurer une production de qualité.

- Développer une information réelle et sérieuse des risques.

- Garantir une complète traçabilité et transparence du circuit de production.

- Promouvoir les produits du terroir.

- Lutter contre les risques sanitaires et imposer une protection générale à l'importation des produits à risque.



Photo : L. JAOUIL

■ Ours : le double langage de la Ministre

Ainsi, d'un côté elle annonce début octobre qu'elle veut privilégier le dialogue avec les populations locales et les usagers (notamment chasseurs, éleveurs et élus) des zones pyrénéennes concernées par les lâchers, ce qui pourrait tendre à montrer

qu'elle veut éviter les problèmes.

De l'autre côté, on apprend par la presse que lorsqu'elle a fait cette déclaration, elle avait signé quelques jours avant le contrat d'achat de 5 ours avec un pays des Balkans...

Dans le genre, je décide seule et

je discute après en mettant tout le monde devant le fait accompli, on peut difficilement faire mieux.

Croit-elle vraiment qu'elle va éviter les problèmes sur le terrain en agissant ainsi, dans un total mépris des volontés locales ?... ■

■ Directives européennes : 2 poids, 2 mesures

Un exemple ? Par volonté d'application sur base d'interprétations erronées et de mauvaise foi, l'Europe a déjà à de multiples reprises censuré des textes officiels français pour imposer des réductions des dates de chasse au

motif que celles déterminées par la France ne respectaient pas une directive européenne (la directive Oiseaux).

Par contre la récente loi sur l'eau et sur la pêche ne respecte incontestablement pas la directive cadre sur l'Eau votée il

ya quelques années. Pourtant, on n'entend personne hurler au loup, ni à la Commission européenne, ni au ministère de l'écologie, ni au gouvernement. Pourquoi donc ? Toucherait-elle à des intérêts économiques et ... électoraux ? ■

■ Les écologistes lorgnent sur les forêts

En juin, au Parlement européen à Strasbourg, a eu lieu une réunion de l'Intergroupe "Développement durable", traitant de la mise en oeuvre de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Gestion Forestière et de son nouveau Plan d'Action.

Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de l'utilisation multifonctionnelle et durable des forêts et des bois au sein de l'U.E., mais également que ceci ne peut être

garanti qu'à la condition d'une gestion forestière restant économiquement viable.



Photo: L. JAOLU

Plusieurs Députés européens ont par ailleurs considéré comme totalement irréaliste la requête venant d'un représentant d'une association de protection de la nature, à savoir qu'au moins 10% de l'ensemble des forêts européennes devraient devenir "strictement protégés".

Natura 2000 ne leur suffit plus... Tous ceux qui vivent de la forêt ou qui y chassent sont prévenus. ■

■ La Ministre de l'Écologie veut être la première de la classe !

Elle qui s'avoue "néophyte" en matière d'écologie (ça promet !), veut mettre le turbo avec un objectif "zéro retard" en matière de transposition dans l'Hexagone des directives européennes ! Visiblement, elle n'a pas bien compris le message du référendum dont le NON a été un rejet clairement affiché et

compréhensible de tous ces textes européens qui empoisonnent notre quotidien...

Ainsi, dès son entrée en fonction, et après s'être lamentablement plantée sur la question de l'ouverture de la chasse, elle a relancé à bloc l'application de Natura 2000 en France, dossier qu'elle a placé en extrême urgence.

Elle prévoit de demander au budget de l'Etat, cet automne, une rallonge de 30 millions d'euros pour ceci ... et veut boucler ce plan de protection pour avril 2006 ; ses services ministériels ont ainsi déclaré au sujet de Natura 2000 "c'est le volet de notre action qui demande des moyens renforcés" ! ■

■ Heureux Suisses !...

En effet, les parlementaires suisses examinent actuellement une loi destinée à la réforme du droit de recours des organisations écologistes. L'ouvrage est sur le métier depuis cinq ans. Les pouvoirs publics suisses ont levé le lièvre des abus commis par les défenseurs de l'environne-

ment quand il s'agit de projets de construction et qui provoquent de véritables ravages économiques.

Les discussions du Conseil des Etats sur les barrières à installer pour limiter les prés carrés des écologistes en matière de recours (on est bien placé pour savoir ce que

c'est avec les recours à répétitions des associations anti-chasse !) et ces débats révèlent les positions des uns et des autres : à droite, les sénateurs estiment que des attaques de "recourite" abusive portent préjudice à l'économie. Et à gauche, on conteste l'usage pléthorique

EN BREF

COMMENT CRACHER DANS LA SOUPE EN UNE LEÇON AVEC N. HULOT

A lire L'EXPRESS (N° de cet été), Nicolas HULOT semble avoir été pris d'un coup de fièvre estival. Le gourou écolo du président de la République a flingué la politique de celui-ci en parlant de politique environnementale "étriquée". On voudrait alors savoir, nous, ce que serait une politique ambitieuse selon lui car vu ce qu'on nous matraque dans le domaine, on trouve qu'ils font déjà bien fort !

VERT-BLEU, BLEU-VERT : ON S'Y PERD !

L'ancien ministre de l'écologie, Serge LEPELTIER, a connu quelques problèmes de reclassement. En effet, ainsi que l'a relevé la presse, il a échoué dans sa tentative de retrouver un siège de sénateur, notamment à cause du vote des élus ruraux souvent chasseurs (il est vrai aussi qu'on avait appelé à le faire battre !). Depuis, et toujours selon la presse, il a décidé de créer un club écologiste faisant office de "courant écolo" auprès de l'UMP... Le pire, c'est que cette idée lui a été susurrée par le Président de l'UMP lui-même ! En matière d'écologie, l'UMP fait fort en ce moment : un colloque sur le bien-être animal, un courant interne écologiste, un refus de nous rendre des dates de chasse normales, une proposition de loi pour interdire la chasse à courre. Jusqu'où iront-ils ?

En tout cas, ça montre bien qu'il faut rester vigilant car qu'est-ce que ça serait si on n'était pas là !!!

et exagéré de ce droit d'opposition. Si on pouvait avoir les mêmes élus chez nous !

En France, les parlementaires de la majorité seraient bien inspirés de réfléchir à cette initiative plutôt que de déposer une loi visant l'interdiction de la chasse à courre... ■

SOUSCRIPTION NATIONALE

Cher(e)s Adhérent(e)s,

Une fois encore, CPNT a besoin de vous !

Parler d'argent, toujours d'argent est désagréable à entendre mais aussi à écrire.

Parler d'action, de revendications, de programme de valeurs à défendre devrait être le seul langage pour réussir à mettre en place l'égalité des chances dans notre pays. Mais comment agir, faire connaître nos idées si les moyens sont limités ou inexistantes ? C'est le dilemme d'aujourd'hui.

Nous avons vécu ensemble une période faste avec des élus locaux, régionaux et européens qui faisaient valoir nos idées. Le score à l'élection présidentielle et sa campagne collective ont mis en lumière les problèmes de la ruralité, de la chasse, du territoire. Nous avons été partiellement entendus mais la modification des modes de scrutin a éliminé nos élus donc vos porte-parole.

Aujourd'hui, la pression politique est telle que l'enjeu est de nous faire disparaître. Nous n'avons pas d'autre solution que de rétablir un rapport de forces qui fera que nos revendications pourront être prises en compte. Pour ce faire, il faut être nombreux, déterminés et unis et ne pas croire en des promesses qui demain, comme toujours, ne seront pas tenues.

Un mouvement puissant ne peut l'être sans adhérents, sans soutien permanent.

Soyons clairs : l'adhésion est un acte citoyen. Elle nous permet de faire passer notre message tout en apportant des finances indispensables pour fonctionner. Si l'effort individuel ne devient pas collectif, CPNT disparaîtra et deviendra une association pas plus importante qu'un club de village. Or, un parti politique qui disparaît, c'est un peu de démocratie qui s'en va et ce n'est pas acceptable !

DES ADHÉSIONS !

Je vous demande aussi de faire adhérer votre entourage (famille, amis, collègues, chasseurs, pêcheurs,...) et au mini-

mum, une personne supplémentaire. Faites des parrainages ! Faites réadhérer ceux qui ne l'ont pas encore fait ! L'objectif est de revenir à notre situation, en nombre d'adhérents, de 2003, ce qui est loin d'être inaccessible.

DES DONNÉS !

Un autre moyen pour aider CPNT est de faire des dons, mêmes minimes, qui nous aideront à passer le cap.

Si cette action collective n'est pas réussie, CPNT disparaîtra le 31 décembre à la grande joie des politiques.

Aujourd'hui, il manque 110.000 € pour couvrir nos dépenses de fonctionnement puisque l'essentiel de notre argent, cette année, a servi à payer nos dettes provenant des élections 2004 où la réforme des modes de scrutin imposée par les partis de gouvernement mais aussi les désertions ou les coups-bas nous ont fait mal.

Cette somme à réunir, avant décembre, c'est peu et beaucoup à la fois. Cela représente 5.500 adhésions ou bien un effort de 2.000 personnes par un don de 50 € ou 4.000 à 25 € ! Ceci ne représente qu'une vingtaine de donateurs par département : c'est dérisoire !

Pour chaque adhésion et chaque don, vous en récupérez 60% sur vos impôts 2006 (voir les détails page suivante).

L'avenir de CPNT est entre vos mains. Je suis persuadé que cet appel pressant sera entendu par toutes celles et ceux qui veulent que vive CPNT pour continuer à défendre nos valeurs et porter nos revendications (ruralité, chasse, pêche, environnement, etc.).

Le compte à rebours est lancé : 100 jours pour survivre ou pour mettre la clé sous la porte !

Comptant sur vous, je vous remercie chaleureusement par avance.

Jean-SAINT-JOSSE
Président de CPNT

Participez à la souscription nationale et bénéficiez d'une importante réduction fiscale !



Je décide de donner au Mouvement CPNT les moyens de défendre mes idées

IMPORTANT !
Je bénéficie d'un reçu fiscal anonyme qui me permet de déduire 60 % de mon don à CPNT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :

La loi sur le financement des partis politiques vous autorise à payer moins d'impôt tout en vous permettant de défendre vos idées. Pour bénéficier de cette mesure, joignez à votre déclaration de revenus le reçu fiscal anonyme correspondant à votre don, sans mention de l'organisme bénéficiaire, que vous recevrez à votre domicile. Ainsi, avec cette réduction d'impôts de 60 %, si vous faites un don de 50 euros, il vous en coûte en réalité 20 euros.

A régler par chèque, à l'ordre de **AF CPNT**
Coupon à retourner à CPNT
BP 87546 - 64075 PAU CEDEX

Quelques exemples de dons

Votre chèque de souscription de...	20 €	30 €	50 €	100 €	150 €	250 €
... vous coûte réellement :	8 €	12 €	20 €	40 €	60 €	100 €

Bulletin d'adhésion à CPNT

Le règlement ne peut être consenti que par une personne physique dûment identifiée (pas de compte d'association, d'exploitation, de société, etc.)

L'adhésion est prise en compte à la date d'enregistrement dans notre base de données pendant une période d'un an. La carte d'adhésion vous sera adressée sous huitaine.

Les informations transmises sont des-tinées à l'usage exclusif des services de CPNT et ne seront en aucun cas transmises à un tiers. En application à la loi L.27 du 06/01/78, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès de nos services.

En cas de versement par chèque à son nom, toute personne ayant fait un don à CPNT entre le 01/01 et le 31/12 de l'année, recevra automatiquement, en début d'année suivante, un reçu fiscal du montant de son 1^{er} de l'adhésion, lui permettant de déduire 66% de la somme de la déclaration d'imposition sur les revenus.

Pour les adhésions simples, payées par chèque personnel entre le 01/01 et le 31/12 de l'année, il est possible, sur demande uniquement, d'obtenir un reçu fiscal en début d'année suivante.

L'abonnement au bulletin comprend 10 numéros (pas de parution en juillet et en août).

Pour tout renseignement, contactez nous au 06.59.14.71.71

Première adhésion Renouvellement adhésion (N°)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

Profession

Mandats (associatif, électif)

OUI, je souhaite souscrire :

une adhésion simple à 16 €

une adhésion et un abonnement au bulletin mensuel à 23€

une adhésion couple (même adresse - 2 adhésions et un abonnement) à 31 €

Nom / prénom du conjoint

une adhésion membre bienfaiteur (avec abonnement) à 50 €

je souhaite faire un don de € à CPNT (60% déductibles des impôts I)

Je joins mon règlement de € à l'ordre de « AF CPNT »

Important : pas de chèque de personne morale (sociétés, entreprises, associations, etc.)

Signature obligatoire :

[un] jusqu'au 31/12/2005

à retourner avec le règlement sous enveloppe affranchie à : CPNT - BP 87546 - 64075 PAU CEDEX

CPNT a besoin de vous : soutenez-nous !

Souscription nationale

La loi sur le financement des partis politiques vous autorise à payer moins d'impôt tout en vous permettant de défendre vos idées. Pour bénéficier de cette mesure, joignez à votre déclaration de revenus le reçu fiscal anonyme correspondant à votre don, sans mention de l'organisme bénéficiaire, que vous recevrez à votre domicile en début d'année 2006.

Ainsi, avec cette réduction d'impôts de 60%, si vous faites un don de 50 euros, il vous en coûte en réalité 20 euros.

Quelques exemples de dons :

Votre chèque de souscription de...	20€	30€	50€	100€	150€
... vous coûte réellement	8€	12€	20€	40€	60€

Le règlement ne peut être consenti que par une personne physique dûment identifiée (pas de compte d'association, d'exploitation, de société, etc.)

Les informations transmises sont des-tinées à l'usage exclusif des services de CPNT et ne seront en aucun cas transmises à un tiers. En application à la loi L.27 du 06/01/78, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès de nos services.

Je décide de donner au Mouvement CPNT

les moyens de défendre mes idées

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél. Email

Je fais un don de €

Signature obligatoire

Signature obligatoire :

à retourner avec le règlement sous enveloppe affranchie à : CPNT - BP 87546 - 64075 PAU CEDEX